



GENERALI
Patrimoine



Elixence

Le dernier-né de notre gamme de fonds en euros

www.generali-patrimoine.fr



Pour l'épargnant désirant sécuriser son investissement tout en recherchant une performance supérieure aux fonds en euros traditionnels, Generali Patrimoine a conçu Elixence.

Ce nouveau fonds en euros se distingue par sa composition innovante : une part obligataire majoritairement constituée d'obligations d'États de qualité et une part plus dynamique en actions, pilotée en fonction des conditions de marché.

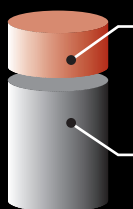
Plus exposé en actifs dynamiques qu'un fonds en euros traditionnel, Elixence vous propose un potentiel de performance très attractif.

Fonctionnement du fonds Elixence

Elixence bénéficie d'une structure flexible permettant de réallouer les investissements entre actifs diversifiés risqués et non risqués, afin de garantir une protection du capital investi chaque année tout en préservant sa capacité à bénéficier des ressources du marché.

Ce fonds intègre :

- un moteur de performance constitué d'actifs dynamiques à plus fort couple « rendement / risque »,
- une poche obligataire représentant au minimum 70 % du total des actifs gérés.



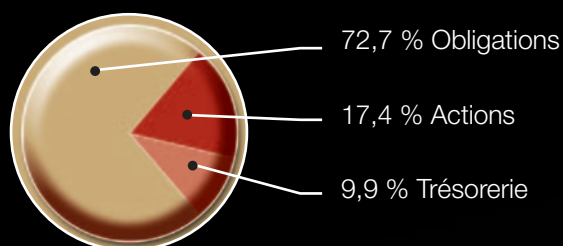
Volume de la poche dynamique : maximum 30 %.
Investissement en titres vifs ou via des véhicules d'investissement.

Volume de la poche obligataire : minimum 70 %
du total des actifs gérés et 40 % d'obligations d'États.

Du fait de la présence d'actifs dynamiques plus exposés aux aléas des marchés financiers, le fonds Elixence peut présenter des performances très faibles, voire égales à 0 dans des configurations de marchés défavorables.



Répartition du fonds Elixence : par type d'actifs au 31/12/2012



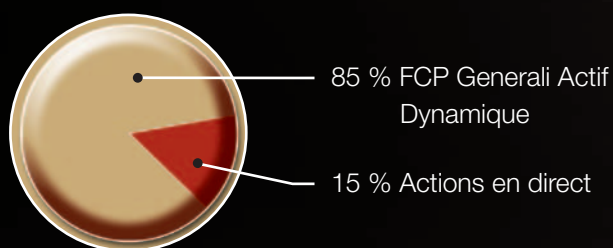
Poche dynamique : la flexibilité au service de la performance

La part dynamique d'Elixence est constituée :

- d'investissements via des OPCVM, diversifiés et investis sur toutes les classes d'actifs et toutes les zones géographiques,
- et / ou d'investissements en direct (immobilier ou actions).

Afin de garantir la meilleure performance, la composition du fonds de fonds est flexible : les OPCVM sélectionnés sont regroupés en trois catégories (prudente, équilibre, dynamique). En fonction de la conjonction, Generali Investments Europe arbitre alors entre ces trois catégories. Cette gestion opportuniste et évolutive agit sur la poche dynamique comme un véritable catalyseur de performance.

Répartition de la poche dynamique au 31/12/2012



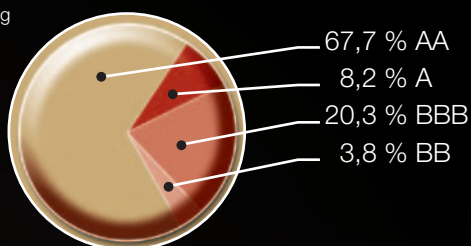
Poche obligataire : le bénéfice d'une politique de gestion prudente

La part obligataire du fonds Elixence représente au minimum 70 % du total des actifs de ce fonds.

Elle comporte au moins 40 % d'emprunts d'États, garanties d'États et agences publiques, sélectionnés en tenant compte de leur qualité de signature et de leur secteur d'activité pour assurer la sécurité de votre capital.

Notation ⁽¹⁾ du portefeuille obligataire au 31/12/2012

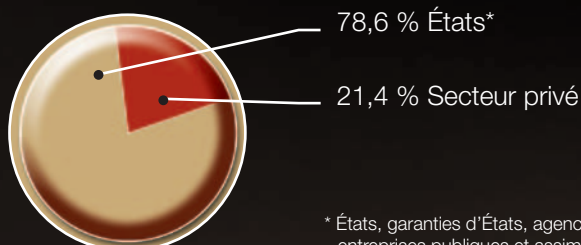
Répartition par rating



Le rating moyen du portefeuille ressort à **A+**

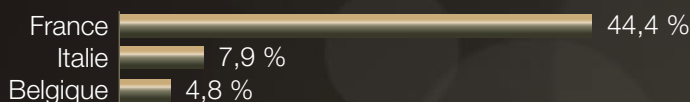
Répartition du portefeuille obligataire au 31/12/2012

Répartition États* - Secteur privé



* États, garanties d'États, agences et entreprises publiques et assimilés...

Répartition géographique des emprunts d'États et garanties d'États, hors OPCVM taux et dérivés, en % du total d'actifs



Tranches de maturité du portefeuille obligataire au 31/12/2012

De 0 à 3 ans	5,6 %
De 3 à 6 ans	3,6 %
De 6 à 10 ans	10,7 %
+ de 10 ans	80,1 %

⁽¹⁾ La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise (en l'espèce : Standard & Poor's). Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations...).

Quelques chiffres

Taux de participation aux bénéficiaires en 2012 : **4,02%**⁽²⁾

Taux minimum garanti : **0,00%**

Montant global des actifs gérés au 31/12/2012 : **55,68 millions d'€**

Duration⁽³⁾ du portefeuille obligataire au 31/12/2012 : **8,00**

⁽²⁾ Taux net de frais de gestion hors CSG/CRDS et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁽³⁾ La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt.

L'expertise des gérants du groupe Generali pour garantir votre épargne

Elixence vous fait bénéficier des atouts d'une expertise conjointe :

- une équipe de multigestion qui sélectionne les meilleurs gérants d'actifs externes et internes ainsi que les ressources en recherche économique du Groupe Generali ;
- l'expertise de la gestion des fonds en euros classiques de Generali Investments Europe ;
- L'expertise de Generali Real Estate.

Au sein de Generali Investments Europe, la gestion du FCP est assurée par le Département Multigestion, une équipe de plusieurs analystes et gérants spécialisés dans la sélection de fonds.

À savoir

Elixence est disponible en édition limitée. Ce fonds est accessible aux conditions suivantes :

- l'investissement peut uniquement se faire dans le cadre d'un versement initial ou d'un versement libre ;
- 80 % maximum du montant versé peuvent être investis sur le fonds Elixence, les 20 % restants doivent être répartis sur des supports en unités de compte.

Pour connaître en détail les règles d'investissement sur le fonds Elixence, reportez-vous à la documentation contractuelle du contrat concerné.

Génération responsable



GENERALI
Patrimoine

Generali Vie

Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
602 062 481 R.C.S. Paris
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
sous le numéro 026

Siège social

11 boulevard Haussmann
75009 Paris